



Brèves de NOVALAISE

Mandat 2008-2014 numéro 6

Parution juillet 2010

Agenda !!! pour tout renseignement : mairie de NOVALAISE : 04/79/28/70/38

- ✓ **Mer 14 juillet** : Festival Country organisé par l'ECAN (Entente Commerciale et Artisanale de Novalaise) à partir de 19h30, sur le plateau sportif, suivi du **feu d'artifice** en soirée.
- ✓ **Sam 17 juillet** : Brocante organisée par le Basket Club de Novalaise, toute la journée.
- ✓ **Dim 18 juillet** : 20h, base départementale d'aviron, **conférence « révolution et territoire »**
- ✓ **Mer 24 août** : **Expo itinérante des Archives départementales "1860, la Savoie de l'Annexion"** du 24/08 au 02 /09
- ✓ **Dim 29 août** : 9h30 à 14h, dans le bourg, **fête du marché « 150 ans d'histoire en pays de Savoie »**, animée par la compagnie Narvalo qui nous propose une création théâtrale rythmée, familiale, burlesque et poétique composée de scénettes, de numéros de cirque, de descente en rappel, échelle acrobatique...pour nous faire vivre quelques grands événements de notre histoire.
- ✓ **Sam 09 octobre** : 20h, salle polyvalente de Novalaise, le groupe patrimoine de l'office du tourisme de Yenne nous régale avec la célèbre pièce de Marcel Pagnol : « Le Cigalon »
Cigalon, un grand chef cuisinier et propriétaire d'un restaurant, refuse catégoriquement de faire la cuisine pour ses clients prétendant qu'ils ne sont pas dignes de savourer son talent culinaire. Rien d'étonnant dans ces conditions que Madame Toffi, cuisinière à ses heures perdues, ne décide d'ouvrir son établissement. Jusqu'ici rien de très anormal...sauf que son restaurant, elle l'ouvre juste en face de notre fier, très fier Cigalon... Il s'en suivra une formidable histoire de casseroles, de quiproquos, de recettes et de folie douce...

Venez en famille, vous divertir, avec cette comédie aux multiples rebondissements.

Retrouvez toutes ces infos sur le site : <http://www.novalaise.fr>

Agenda !!! pour tout renseignement : mairie de NOVALAISE : 04/79/28/70/38

Le Dimanche 18 juillet à 20 heures

Base d'Aviron

« Le canton de Novalaise sous la Révolution française: une première expérience de rattachement à la France »

En 1860, la Savoie devenait française. Ce n'était pas la première fois qu'elle unissait son destin à celui de la Grande Nation. Déjà en septembre 1792, la Savoie accueillait l'armée française et les principes révolutionnaires. Dans l'Avant-pays savoyard, huit communes sont alors regroupées pour former le canton de Novalaise : Ayn, Dullin, Gerbaix, Marcieux, Nances, Novalaise, Saint Alban de Montbel, Verthemex. A travers une démarche micro historique, Nathalie Capuano Thivichon-Prince, Professeure agrégée au lycée Mathias de Chalon-sur-Saône, et descendante d'une modeste et ancienne famille de Novalaise, propose sous la forme d'une conférence-débat **le dimanche 18 juillet 2010 à 20h à la base d'aviron**, une évocation de la vie des habitants de cette nouvelle collectivité, de leurs petites histoires et ruses face aux exigences de la Révolution française.

*Cette soirée vous est offerte par la commission « Culture et communication »
de la commune de NOVALAISE*

(Gilles Gros)

Brèves de NOVALAISE

Mandat 2008-2014 numéro 6

Parution juillet 2010

Projet micro-crèche et déménagement AEL (Denis Guillermand)

La Commune de NOVALAISE a exercé son droit de préemption pour acquérir l'ancien bâtiment LAMPADOR dans la zone artisanale de Coutable - route du Lac.

Ce bâtiment d'environ 350 m² est implanté sur un terrain d'une surface de 2000 m².

Il sera mis à disposition de la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette pour créer une micro-crèche et installer le Centre socioculturel de l'A.E.L.

Des travaux d'aménagement intérieur seront entrepris dans le courant du second semestre 2010 pour une installation début 2011.

Sonorisation du bourg (Gilles Gros)

La commune de Novalaise vient de procéder à des travaux importants (montant de 10 000 €) de réhabilitation et de rénovation du système de sonorisation du bourg. Un nombre conséquent de haut-parleurs a été rajouté à l'existant. La société Elypse a également installé un système d'antenne haute fréquence, au sommet du clocher. Ceci permet avec l'aide d'amplificateur neuf d'obtenir une sonorisation quasi intégrale du « bourg centre »

Fleurissement de la commune (Claudine Curtil)

Le fleurissement d'été représente un budget de 6000 € HT, il est réparti aux entrées de la commune, centre-bourg, parc mairie et cimetière. Il permet de valoriser notre commune en la rendant plus accueillante pour le tourisme et agréable pour ses habitants. En 2009 nous avons été classés 6ème commune en concours plaine catégorie de 1500 à 3999 habitants pour le département. La prairie fleurie le long du nouveau groupe scolaire plaît aux enfants qui découvrent des fleurs des champs maintenant disparues. Il est toutefois regrettable que certains secteurs fleuris ne soient pas respectés et servent de bacs à déjection pour nos amis les bêtes.

Fin des travaux d'embellissement du rond-point (Jean-Marc Lévêque)

Les travaux de rénovation et de fleurissement du rond-point à l'entrée de Novalaise (en venant du lac) sont maintenant achevés. Plusieurs végétaux (roseaux, petits arbustes et lauriers) en mauvais état ont été arrachés et/ou taillés et du gazon fleuri a été semé aux abords du rond-point. Ce dernier a été également fleuri avec des compositions florales originales proposées par l' « Arcade Fleurie ».

Cimetière (Pierre Rubaud)

Cette année, nous avons poursuivi la reprise de 7 concessions abandonnées. Ces tombes, situées dans la partie gauche de l'entrée gauche du cimetière, sont maintenant disponibles. Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de Mairie.

Future gestion des déchets domestiques (Denis Guillermand)

La Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette (CCLA) a organisé des réunions publiques pour présenter la nouvelle politique de gestion des déchets sur le territoire. La mise en place de la « redevance déchets » remplacera la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Daniel ROYBIN - vice-président de la CCLA chargé de l'environnement - et Véronique BEAUVAIS - chargée de mission à la CCLA - ont expliqué que pour la CCLA, il est important de responsabiliser les usagers et de répartir les coûts de manière plus équitable afin d'optimiser la gestion des déchets.

Sur le plan environnemental il faudra augmenter la prévention et le recyclage des déchets et réduire les tonnages des déchets incinérés.

Brèves de NOVALAISE

Mandat 2008-2014 numéro 6

Parution juillet 2010

En 2009, le traitement des ordures ménagères a coûté 260€ la tonne, les déchets de déchetterie 161€ la tonne, et la collecte sélective 96€ la tonne.

Chaque habitant de la CCLA a produit en moyenne 657 Kg de déchets/an.

Il y a trop d'ordures ménagères et pas assez de tri, d'autant que la collecte et le traitement représentent plus de 60% du budget du service des déchets.

Le passage à la redevance se fera en plusieurs étapes :

- en 2010 la redevance ménage sera liée au nombre de personnes par foyer avec plafonnement pour les familles nombreuses.
- 2011 sera une année de transition avec les mêmes modalités et une facturation à blanc comportera une partie fixe pour payer le camion et les déplacements et une partie basée sur le poids des déchets produits par chacun.

La réunion publique pour NOVALAISE aura lieu le Jeudi 08 Juillet à 20h30 à la salle polyvalente.

Nouvelles installations sur les plages de Bon-Vent et Pré-Argent (Evelyne Diez)

L'été est enfin arrivé ! Les plages municipales de Pré-Argent et Bon-Vent sont prêtes à vous accueillir. Divers aménagements sont venus compléter ceux de l'an dernier. En effet, sur ces deux plages sont maintenant installés des WC pour les handicapés et pour les enfants. D'autre part, sur la plage de Bon-Vent, vous trouverez un nouveau jeu terrestre ainsi que des tables de pique-nique. Quant à Pré-Argent, un nouveau jeu dans l'eau vient compléter les trois jeux installés l'été dernier. Les cartes d'accès aux plages sont à retirer auprès des délégués des parcs de détente. Les tarifs restent inchangés.

Le Civisme (Gilles Gros)

Le Civisme est l'un des piliers de la société mais il est, comme elle, en crise. En effet les mois de mai et juin ont vu les actes de détérioration des biens publics ou privés se multiplier sur le territoire de notre commune de NOVALAISE : vandalisme en tout genre (vol de jardinières, saccages à la déchetterie etc...), allumage de feux. Ces événements quand ils se produisent sont toujours ressentis très douloureusement par les citoyens qui aiment leur village.

Car le civisme est une composante majeure du « bien vivre ensemble ». Il se fonde sur la reconnaissance et le respect de l'autre. Il se traduit dans le respect des réglementations établies pour assumer ce « vivre ensemble », mais ne se limite pas à l'observation des règles car, dans bien des cas, il n'y a pas de règles établies ni, non plus, d'autorité sur place qui en surveille et sanctionne l'application. Il faut donc surtout que, de sa propre initiative, chacun soit attentif à ce « vivre ensemble » et au respect des autres qu'il implique.

En pratiquant le civisme, on assure sa part de la qualité de vie commune et on est donc aussi gagnant.

En pratiquant l'incivisme, au contraire, on détruit la vie commune et finalement on se détruit un peu, soi-même.

"Le civisme est une valeur civilisatrice moderne qui se vit au quotidien des peuples; il est la marque d'une appartenance à une même collectivité, au service d'une même nation ou des mêmes idéaux."

(Etats généraux du Civisme. Sorbonne 1986)

De nouveaux locaux pour la bibliothèque municipale (Evelyne Diez)

Comme nous vous l'avions annoncé dans le dernier bulletin municipal, la bibliothèque est maintenant sur le point de déménager. En effet, après des travaux de réhabilitation de deux classes de l'ancienne élémentaire dont le montant s'élève à 27000 €, le nouveau mobilier, pour un montant de 21000 €

Brèves de NOVALAISE

Mandat 2008-2014 numéro 6

Parution juillet 2010

a pu être installé. Il reste encore quelques points matériels à régler avant que le déménagement ne puisse commencer. La bibliothèque fermera donc ses portes au public durant une quinzaine de jours pour ré-ouvrir mi-juillet au rez-de-chaussée de l'ancienne école primaire côté cour.

La réglementation de l'affichage publicitaire (Gilles Gros)

La réglementation nationale vise à permettre la liberté de l'affichage tout en assurant la protection du cadre de vie et des paysages. Ainsi, la loi permet d'assurer la maîtrise de la publicité visible des voies ouvertes à la circulation publique. Cette maîtrise est l'un des éléments essentiels de la politique de réhabilitation et de mise en valeur du paysage tant urbain que rural. C'est à ce titre que la municipalité de Novalaise tient à effectuer un rappel de la réglementation en vigueur (articles L581-1 à L581-45 du code de l'environnement).

La loi comporte une réglementation propre à chacun des trois types de dispositifs définis.

Les enseignes : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble ou un terrain relatif à une activité qui s'y exerce.

Les Pré-enseignes : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble ou d'un terrain ou s'exerce une activité déterminée.

Publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention.

1. **Les interdictions absolues de « publicité et de pré-enseigne »** :

- ✓ Sur les immeubles classés parmi les monuments historiques.
- ✓ Sur les monuments naturels et dans les sites classés.
- ✓ Dans les parcs nationaux et les réserves naturels.
- ✓ Sur les arbres.

2. **Les interdictions relatives de « publicité et de pré-enseigne »** :

- ✓ Dans les sites classés et dans les secteurs sauvegardés ainsi que dans les parcs naturels.
- ✓ A moins de 100 m et dans le champ de visibilité des immeubles classés parmi les monuments historiques.
- ✓ Sur les monuments naturels, les plantations, les poteaux de télécommunication, les installations d'éclairage public.
- ✓ Sur les murs des bâtiments d'habitation sauf quand les murs sont aveugles ou qu'ils ne comportent que des ouvertures de surface réduite.
- ✓ Sur les clôtures qui ne sont pas aveugles.
- ✓ Sur les murs de cimetière et de jardin public

3. **Les publicités et les pré-enseignes scellées au sol** sont interdites dans les agglomérations de moins de 10000 habitants (Novalaise par exemple) qui ne font pas partie d'une unité urbaine de plus de 100000 habitants.

4. **Les enseignes**

- ✓ Quel que soit le lieu, une activité a la possibilité de bénéficier d'une enseigne sans aucune autorisation.
- ✓ Les enseignes installées sur un support existant (bâtiment, clôture) ne sont pas limitées en surface ; sauf pour une enseigne installée en toiture
- ✓ Hors agglomération, les enseignes scellées au sol sont limitées : **en nombre** (une enseigne double face ou 2 enseigne simple face), **en surface** (6m²), en hauteur (6,50m si l'enseigne a plus de 1m de large, 8 m si l'enseigne a moins de 1m de large.
- ✓ Comme les pré-enseignes elles doivent être implantées à plus de 5m du bord de la chaussée et en dehors du domaine public routier.

Brèves de NOVALAISE

Mandat 2008-2014 numéro 6

Parution juillet 2010

En cas de non respect de la réglementation le maire dispose de pouvoirs importants et contraignants.

*Il existe malgré tout des dérogations hors agglomération, pour plus de renseignements,
<http://www.novalaise>*